

DEC25041DAJ

**Décision du 26 février 2025 portant renouvellement du mandat de M. André TORRE en qualité de
Président du Centre de recherche Corse**

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 23 octobre 2024 portant nomination de M. Philippe MAUGUIN en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 22 mars 2021 portant nomination de M. André TORRE en qualité de Président du Centre de recherche Corse pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} avril 2021,

Vu la décision du 16 juin 2022 (note de service 2022-36) fixant la liste des Centres INRAE,

Décide :

Article unique :

A compter du 1^{er} avril 2025, M. André TORRE, Directeur de recherche de classe exceptionnelle, est renouvelé dans ses fonctions de Président du Centre de recherche Corse pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 26 février 2025

Le Président de l'Institut national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

